



## **Arrêté du Conseil communal mettant à ban les vignes situées sur le territoire communal**

Le Conseil communal de la Commune de Cortaillod;  
vu la loi sur la viticulture du 30 juin 1976 ;

### **arrête**

Article premier : <sup>1</sup>Toutes les vignes situées sur le territoire communal sont mises à ban dès le 15 août 2011. La circulation y est interdite à tous ceux qui n'y sont pas appelés pour leur travail.

<sup>2</sup>Les parents sont responsables de leurs enfants et les tuteurs de leurs pupilles.

<sup>3</sup>Tout contrevenant sera poursuivi conformément à la loi.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage.

Cortaillod, le 8 août 2011

Au nom du Conseil communal

La secrétaire-adjointe    La vice-présidente

Claudia Glauser

Laurence Perrin